

chantait lui-même cette messe, il devrait certainement le cinquantième de tout le casuel reçu ; en chargeant son vicaire de la chanter, le curé demeure libre d'appliquer sa propre messe pour une autre intention et ainsi se trouve n'avoir rien perdu.

### VIII.

La multiplicité des bazars pour venir en aide aux diverses institutions charitables de la ville, rend nécessaire une certaine entente à ce sujet, dans l'intérêt même de ces institutions. C'est pourquoi je règle qu'à commencer l'année prochaine, les institutions qui se proposent de faire appel au public par un bazar, devront m'en informer dans le cours du mois de janvier de chaque année, afin que dans le cours du mois de février suivant, les permissions nécessaires soient accordées, avec fixation de la date à laquelle ce bazar pourra avoir lieu.

### IX.

Vous avez dû recevoir, vers la fin de septembre, une circulaire privée de M. Stanislas Drapeau, vous invitant à favoriser le *Foyer Domestique* par une souscription nationale des Canadiens français de la Province de Québec. Je dois vous dire que je n'ai pas promis autre chose que de vous recommander cette excellente publication et de vous inviter à y souscrire et à lui procurer des souscripteurs dans les paroisses du diocèse. C'est le vrai et unique moyen de la rendre utile, car si elle n'a pas assez de lecteurs pour la soutenir, il est inutile de lui faire des dons.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon sincère attachement.

✠ E.-A. ARCH. DE QUEBEC.